



Toutes les raisons d'être en grève le 27 mars



Domaines :

Après le transfert à la CP, l'externalisation ?

Le 1^{er} janvier 2007, les Domaines et les agents chargés de la gestion des cités administratives ont été transférés de la DGI à la Comptabilité Publique.

A l'heure de la fusion des deux directions, le Ministre voudrait aujourd'hui tirer exemple du transfert soit disant réussi pour en étendre les « bonnes pratiques » à l'ensemble des agents et de leurs missions concernées par la fusion.

Aux Domaines, la sérénité n'est pourtant pas de mise !

Missions : l'externalisation se précise

A l'annonce du transfert en juin 2005, ministres (T. Breton et J.-F. Copé) et directeurs généraux, la main sur le cœur se voulaient rassurants et rationnels : « synergies entre les métiers des Domaines et ceux de la DGCP », « chance historique », « le Domaine n'ira pas à la DGCP pour se réduire au fil du temps mais au contraire pour s'intégrer, (...) se développer en tant que de besoin... » (discours de J.-F. Copé au CTPM du 7 juillet 2005).

La DGI avait aussi embouché la même trompette le 21 juin 2005 : « La DGCP est l'interlocuteur naturel des collectivités locales. Or le Domaine est leur « conseil » en matière d'opération immobilière ». (Flash Info du 21 juin 2005 sur les synergies possibles entre le Domaine et la DGCP).

Aujourd'hui, on est loin de ces belles envolées lyriques !

La présentation de l'organigramme de la future DGFIP a stupéfait nombre de domanistes ! Le service France Domaine ne tient plus qu'à un fil tenu au Directeur général. Le service est complètement distinct des trois services en charge de la fiscalité, de la gestion publique et du pilotage / ressources. Un fil plus facile à couper, ce que n'a pas manqué de relever la délégation de la CGT lors des discussions de février 2008.

D'autant que dans le même temps, les députés ultra-libéraux de la Commission des Finances de l'Assemblée continuent de tirer à boulets rouges sur la « gestion notariale » – et des notaires, nous allons en reparler ! – par les Domaines de la politique immobilière de l'Etat.

A cet égard, l'audition du Ministre le 15 janvier 2008 est édifiante. Ainsi, Georges Tron, hérald des cessions du patrimoine de l'Etat, Gilles Carrez et autres plaident pour la création d'un service interministériel et pour une autonomie de France Domaine érigé en Service à Compétence Nationale.

Le Ministre estime certes que « France Domaine doit rester placé auprès du ministère en charge du budget ; la question de l'évolution de sa forme juridique ne se posera qu'après ».

Mais déjà, le recours en externe est opéré

Certes, « peu de recrutements ont été opérés dans le privé – en tout cas pas les quarante annoncés –, mais chaque opération de France Domaine s'est accompagnée d'un recours à une expertise privée » (M. Woerth avait sans doute à l'esprit les grosses opérations immobilières parisiennes). « Sans doute convient-il de recruter quelques personnes à France Domaine pour piloter cette externalisation, sachant qu'il est difficile de rivaliser avec les salaires du privé pour s'attirer les meilleurs éléments ». Bel aveu sur le niveau des rémunérations dans la fonction publique !

Pour l'heure, l'ordre du jour est à l'externalisation, en d'autres termes, à la privatisation de certaines missions. Depuis l'annonce du transfert en 2005, le SNADGI-CGT et le SNT-CGT le craignaient déjà lors des groupes de travail préparatoires au transfert !

Ainsi au CTPC du 12 juillet 2006 : « Une loi sur les successions a été publiée qui va impacter la gestion domaniale en laissant la part belle aux notaires dans la vente des biens immobiliers venant des successions vacantes » (déclaration liminaire du SNADGI-CGT).

Des inquiétudes bel et bien fondées !

On apprend ainsi par un courrier du Conseil Supérieur du Notariat à ses confrères régionaux en date du 7 février 2008 que les notaires aspirent à venir chasser sur les terres des Domaines... Audits juridiques des successions vacantes, et sur demande de France Domaine, traitement des dossiers ! Le C.S.N. se propose d'abord d'expérimenter dans le ressort des Cours d'Appel de Colmar-Metz, Lyon et Rennes au premier semestre 2008, avant d'étendre la formation sur l'ensemble du territoire au 2^e semestre. Resteraient aux Trésoriers Payeurs Généraux de région à enregistrer les candidatures des notaires volontaires !.

Quelque peu gênés aux entournures par la circulation de cette lettre, les responsables de France Domaine répondent le 27 février au C.S.N. : ils partagent le souhait d'une expérimentation et envisagent une expertise en commun avant l'engagement des audits. A cet effet, une réunion est proposée à la fin mars pour « *clarifier et approfondir nos relations* » au delà des propositions formulées dans le cadre d'un partenariat.

Les services étaient déjà incités à recourir aux notaires pour la rédaction des actes pour faire face aux pointes de charge. Compte tenu des insuffisances d'effectifs, des suppressions d'emplois intervenues et à venir, le recours aux notaires devient désormais pratique courante...

On apprend aussi que la gestion des cités administratives est menacée d'externalisation!

Dans les fiches remises aux organisations syndicales pour un groupe de travail sur les Domaines prévu le 17 mars prochain (la fiche n° 3), une « expérimentation » (encore une) à Colmar, Chartres et Lille va être confiée à la société d'audit Ineum Consulting. Elle sera « chargée d'apporter son appui à ce projet d'externalisation de fonctions support en matière immobilière ». Au programme : préparer des contrats de services délégués pour les « *fonctions de syndic, de gardiennage, nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, restauration, accueil, standard, courrier, reprographie* » etc. Grand seigneur, néanmoins « *les personnels feront l'objet de mesures de reclassement leur permettant de retrouver des postes équivalents dans le même secteur géographique* » ! C'est vraiment scandaleux de traiter les agents de la sorte.

Au vu des annonces et de ces « fuites », les agents ont légitimement de quoi s'inquiéter !

Si on y ajoute les rumeurs persistantes de la régionalisation des brigades Domaines ou sur la consultation par les collectivités locales, la priorisation des dossiers à fort enjeu (petits maires, le service n'est plus fait pour vos administrés !), l'avenir des Domaines dans tous ses secteurs d'intervention est aujourd'hui sous une épée de Damoclès.

Le 17 mars, le groupe de travail réclamé depuis longtemps par la CGT sera l'occasion d'exprimer les inquiétudes et d'exiger des garanties pour l'avenir des missions et des agents, y compris dans leur gestion depuis le transfert (notation, mutation etc.).

Le 27 mars, les agents des Domaines exprimeront eux mêmes par la grève leurs revendications pour un service public domanial de qualité et la défense de leurs droits !

Tous en grève le 27 mars !